

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lastoursville : elle attribue la paternité de son enfant à deux hommes

D.M

Koula-Moutou/Gabon

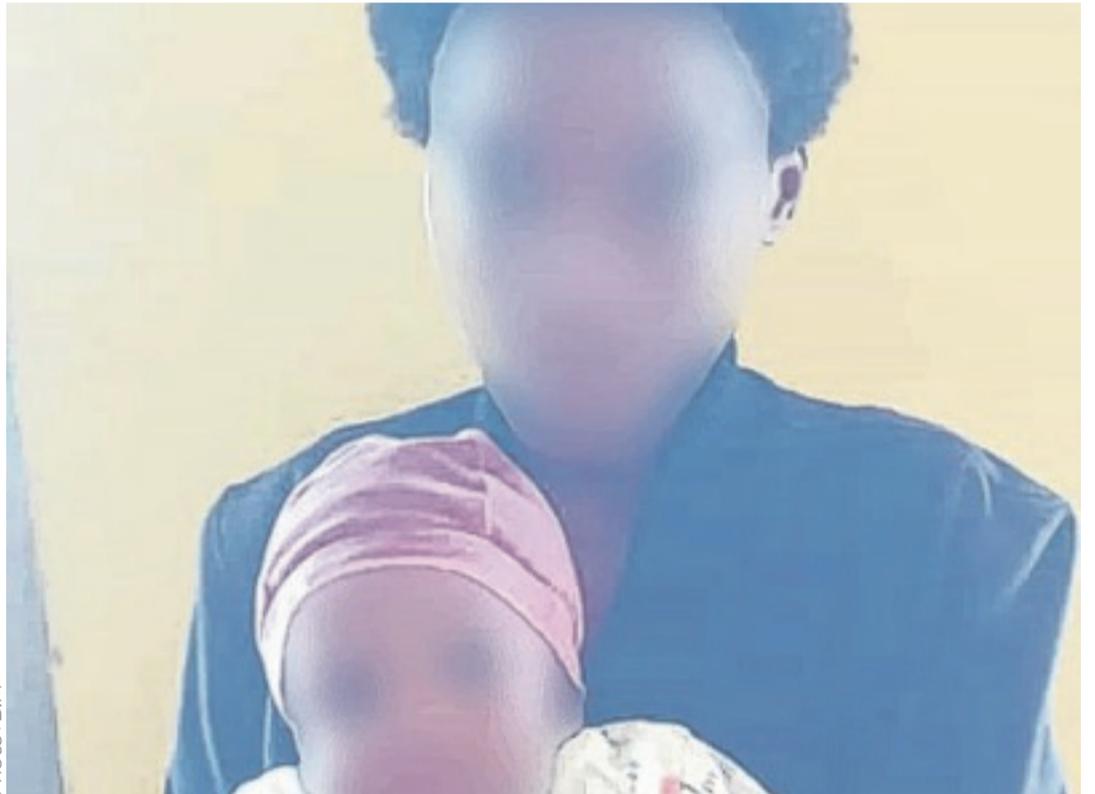
M. Y., une Gabonaise de 23 ans, se trouve dans le collimateur de la justice. La jeune femme est poursuivie par le parquet de Koula-Moutou pour escroquerie sentimentale. Elle qui a eu la mauvaise idée d'attribuer la paternité de son dernier enfant à un Sénégalais et à un Gabonais. La mise en cause a été laissée en liberté provisoire, en attendant son audience.

Selon une source proche du dossier, tout serait parti d'une plainte déposée par un Sénégalais auprès des gendarmes de la brigade de Lastoursville. En effet, en l'absence du père de son premier enfant, M. Y., élève en classe de 1re dans un établissement secondaire du chef-lieu du département de Mulundu, entretient une relation amoureuse avec l'Ouest-Africain. Lequel investit sérieusement sur la mère et le

rejeton de celle-ci.

La relation entre les deux tourtereaux se matérialise par la naissance du deuxième enfant de M. Y. que le Sénégalais déclare auprès des services compétents. Peu de temps après, cette histoire parvient aux oreilles du père du premier enfant de la jeune femme, lequel vient s'établir chez cette dernière au quartier chaud de Mouanadzokou. Sauf que l'Ouest-Africain qui veut avoir des nouvelles du nouveau-né, se rend un jour chez sa dulcinée et tombe nez à nez avec son rival gabonais.

À la lumière des faits, l'élève de 1re aurait aussi fait savoir au père de son premier enfant, qu'il était également le géniteur du second. Celui-ci le fait savoir à son "rival" qui s'est immédiatement senti trahi et abusé. D'où la décision du Sénégalais de déposer une plainte contre M. Y., que les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont entendue dans le cadre de l'enquête ouverte.



M. Y. et son nouveau-né à qui elle a attribué deux géniteurs.

Les pandores ont ensuite déféré la jeune femme devant le procureur de Koula-Moutou, qui

a transmis le dossier à un juge d'instruction ayant décidé de la laisser en liberté provisoire. C'est

ainsi que la mise en cause va devoir comparaître dans les prochains jours.

## Le clin d'œil de *lybek*



## Koula-Moutou : il vole deux téléphones et de l'argent aux sœurs de son meilleur ami

D.M

Koula-Moutou/Gabon

DOUME Ndong, Gabonais, 33 ans, présenté comme un grand séducteur à Lastoursville, vient d'être écroué à la prison centrale de Koula-Moutou. L'intéressé, connu des services judiciaires, se serait rendu coupable du forfait du présumé vol de deux téléphones portables et d'une somme de 70 000 F appartenant aux sœurs de son meilleur ami. Les faits se sont produits au quartier Tembo. Deux jeunes filles accompagnées de leur frère décident de prendre un verre dans un troquet situé non loin du domicile familial. Plus d'une heure après, le frère qui avait un rendez-vous à l'extérieur laisse les filles en compagnie de Doume Ndong, son ami de confiance. Ce dernier remet aussitôt à celles-ci

10 mille francs, histoire de garantir la suite de la soirée. Sauf qu'elles regagnent momentanément la maison, pour mettre leurs téléphones portables et l'argent à l'abri.

Mais cette décision ne plaît pas à l'homme qui exige que les filles lui remboursent son argent. Ces dernières s'exécutent, avant de poursuivre la soirée. Après ce malheureux incident, Doume Ndong se rend au domicile des filles pour – comme par instinct de vengeance – les voler. Manque de chance pour lui, la cadette des demoiselles court au bar et prévient l'une d'entre elles que son enfant s'est réveillé et qu'il pleure. En rentrant précipitamment à la maison, elles surprennent le voleur présumé au moment où il prend la fuite. Après avoir auparavant fait main basse sur les deux téléphones portables et 70 mille francs.



Doume Ndong, après avoir reconnu les faits, a été écroué à la prison de Koula-Moutou.

Le lendemain matin, elles déposent une plainte contre le suspect à la brigade de gendarmerie de Lastoursville qui le neutralise aussitôt. Présenté devant le parquet de Koula-Moutou, il reconnaît les faits devant le magistrat instructeur qui le fait écrouer à la maison d'arrêt locale.